

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001438 - 2009 B 00919 - 513 765 347 - AM

DELLINGER ET ASSOCIES

SARL AM

Société de droit

Cotée cotée cotée

Page :

3

Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (I)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
COMPTES DE REGULARISATION	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus	12 600	12 600		
	Autres immobilisations corporelles	14 534	7 317	7 217	10 187
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF CIRCULANT	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	27 134	19 917	7 217	10 187
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 004		1 004	540
	Autres créances	768		768	195
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance				250
	TOTAL (III)	1 772		1 772	985
	Frais d'émission d'emprunt et de dette (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		28 906	19 917	8 989	11 172

(1) dont dont au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

CF

DELLINGER ET ASSOCIES

SARL AM

Page :

5

Bilan Passif

		30/06/2025	30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Reserve légale	500	500
	Reserves statutaires ou contractuelles		
	Reserves réglementées		
	Autres réserves	6 729	6 729
	Report à nouveau	(30 741)	(29 076)
	Résultat de l'exercice	2 158	(1 664)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(16 354)	(18 512)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 480	12 455
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8	8
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324	1 751
	Dettes fiscales et sociales	13 531	15 469
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	25 343	29 684
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 989	11 172
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 157.61	(1 664.16)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	19 269	20 348
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 143	
	(3) Dont emprunts participatifs		

CF

DELLINGER ET ASSOCIES

SARL AM

Page :

7

Compte de Résultat 1/2

		30/06/2025		30/06/2024
		France	Exportation	12 mois
				12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	68 337		45 266
	Montant net du chiffre d'affaires	68 337		45 266
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 759
	Autres produits			8
Total des produits d'exploitation (1)				70 104
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			28 433
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 212
	Salaires et traitements			18 944
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			14 167
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			2 970
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			2
Total des charges d'exploitation (2)				65 727
RESULTAT D'EXPLOITATION				4 376
				(296)

CF

DELLINGER ET ASSOCIES

SARL AM

Page : 8

Compte de Résultat 2/2

		30/06/2025	30/06/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 376	(296)
PRODUITS FINANCIERS	Opér. comm.		
	Bénéfice attribue ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
CHARGES FINANCIERES	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 499	1 278
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total des charges financières	1 499	1 278
	RESULTAT FINANCIER	(1 499)	(1 278)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 877	(1 574)
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	719	90
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	719	90
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(719)	(90)
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	70 104	45 267
	TOTAL DES CHARGES	67 946	46 931
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 158	(1 664)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

CF

SARL AM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

SIEGE SOCIAL : Le Vernay
42440 SAINT PRIEST LA VETRE

R.C.S. : SAINT ETIENNE 513 765 347

-:-

RAPPORT SPECIAL

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

=====

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

Chers Associés,

Aux termes de l'article L 223-19 du Code de commerce, toutes les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés doivent être soumises au contrôle des associés.

Il en est de même des conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, Directeur Général, membre du directoire ou du Conseil de Surveillance est simultanément gérant ou associé de la société à responsabilité limitée.

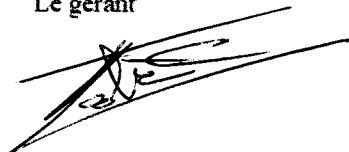
Par exception, ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, conformément à l'article L. 223-20 du Code de commerce.

REMUNERATION DE LA GERANCE :

- Monsieur FORTIAS :
 - Rémunération brute : 18 944 €
 - RSI : 9 489 €
 - Madelin : 4 678 €

Mise à disposition gratuite du siège social de la société par M. FORTIAS Christophe.

Le gérant



CF

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente décembre à vingt heures trente,

Les associés de la Société SARL AM, société au capital de 5 000 euros ; divisé en cinq cent parts sociales de 10 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST LA VETRE, Le Vernay se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le gérant plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, à chaque associé.

L'assemblée est présidée par Monsieur FORTIAS Christophe associé gérant,

Parmi tous les associés désignés ci-dessous, sont présents ou représentés:

- Monsieur FORTIAS Christophe, associé titulaire de deux cent cinquante cinq parts sociales	
ci	255 parts
- Madame FORTIAS Chantal, associé titulaire de deux cent quarante cinq parts sociales,	
ci	245 parts

Total égal au capital social	500 parts

Monsieur le président constate que le quorum légal et statutaire est atteint.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, et met à la disposition de ses membres:

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation des associés,
- un exemplaire des statuts,
- les comptes annuels de l'exercice clos au 30/06/2025,
- le rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Puis Monsieur le Président déclare que les textes des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus visés, ont été tenu à leur disposition au siège social dans les délais réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur

CF

l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de la gérance
- approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos au 30/06/2025
- quitus à la gérance
- lecture du rapport de la gérance sur les conventions de l'article L.223-19 du code de commerce et approbation des dites conventions.

Puis Monsieur le Président donne lecture des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée bien que convoquée dans des formes autres que celles prévues par le décret du 23 mars 1967 peut valablement délibérer, tous les associés étant présents et que toute action en nullité ultérieurement intentée serait irrecevable. Les membres de l'assemblée prennent acte de cette déclaration et se déclarent suffisamment informés.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande d'intervenir.

Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la communication des comptes annuels et des autres documents prévus par la loi ont bien été observées et notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 30/06/2025 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de 2 157.61 euros qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

En report à nouveau débiteur pour

2 157.61 euros

CF

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965 et 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices clos précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance approuvent :

- les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- la rémunération allouée au gérant au cours de cet exercice soit 18 944 euros de salaire net outre le paiement de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives soit 9 489 pour le RSI et 4 678 de cotisation Madelin, ainsi que le remboursement des frais occasionnés pour les besoins de la société.

Chacune des conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents.

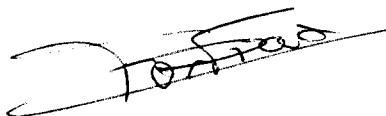
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture, par les associés présents.

Mr FORTIAS Christophe



Mme FORTIAS Chantal



CF

Sarl AM
Au capital de 5 000 euros
Le Vernay
42440 SAINT PRIEST LA VETRE
RCS SAINT ETIENNE 513 765 347

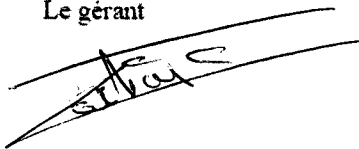
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2025

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 2 157.61 euros :

En report à nouveau débiteur pour 2 157.61 euros

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965 et 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices clos précédents.

Pour copie certifiée conforme
Le gérant



Pour copie certifiée conforme

CF